

Décision du président N°2025/TT/19/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
DOMPIERRE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Attaché	7/35h	06/05/2025	26/08/2025
BULLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	07/05/2025	21/05/2025
CHAUMONT-EN-VEXIN	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	5/35h	05/05/2025	16/05/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	10/05/2025	11/05/2025

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250512-D2025TT1901-AR

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
SENLIS	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	25/35h	07/05/2025	07/05/2025
SENLIS	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	8/35h	09/05/2025	09/05/2025
SENLIS	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	08/05/2025	08/05/2025
SENLIS	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	07/05/2025	08/05/2025
SENLIS	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	10/05/2025	11/05/2025
LE-COUDRAY- SAINT-GERMER	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	28/35h	05/05/2025	31/05/2025
ALLONNE	REMPLACE MENT D'UN	Adjoint technique territorial	17/35h	05/05/2025	13/05/2025

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250512-D2025TT1901-AR

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Attaché	4/35h	05/05/2025	05/05/2025
COYE-LA-FORET	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	26/35h	05/05/2025	21/05/2025
LACHAPELLE- AUX-POTS	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	22,5/35h	05/05/2025	05/05/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	05/05/2025	05/05/2025
BALAGNY-SUR- THERAIN	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	1,5/35h	06/05/2025	10/06/2025
NOAILLES	REMPLACE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	06/05/2025	06/05/2025
LACHAPELLE- AUX-POTS	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint territorial d'animation	26,75/35h	06/05/2025	16/05/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT	Adjoint technique territorial	35/35h	07/05/2025	07/05/2025

	TEMPORAI RE D'ACTIVIT E				
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	30/35h	09/05/2025	09/05/2025
AVRECHY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	25/35h	09/05/2025	16/05/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	8/35h	09/05/2025	09/05/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	08/05/2025	09/05/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	35/35h	05/05/2025	31/07/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	08/05/2025	09/05/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	09/05/2025	12/05/2025
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI	Adjoint technique territorial principal de première classe	1,5/35h	10/05/2025	10/05/2025

	RE D'ACTIVIT E		Envoyé en préfecture le 12/05/2025
			Reçu en préfecture le 12/05/2025
			Publié le
			ID : 060-286000021-20250512-D2025TT1901-AR

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,

Le ...

Le Président,